

#### **NOTICE PASS SPORT 2025**

## **QU'EST CE QUE C'EST?**

Le pass Sport est une aide de 70€ par personne éligible pour financer tout ou partie de son inscription sportive .

Le dispositif sera ouvert du 1er septembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 pour une inscription annuelle pour la saison sportive 2025.

# QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

- Avoir entre 14 et 17 ans (être nés entre le 01/01/2008 et le 31/12/2011) et percevoir l'ARS\*;
- Avoir entre 6 et 20 ans (être né entre le 01/01/2005 et le 31/12/2019) et percevoir l'AEEH\*;
- Avoir entre 16 et 30 ans (être né entre le 01/01/1995 et le 31/12/2009) et percevoir l'AAH\*;
- Les **étudiants** (âgés de 28 ans révolus au plus), qui justifient être bénéficiaires au 15/10/2025 de l'une de ces aides :
- une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2025-2026
  - ou une aide annuelle du CROUS pour l'année universitaire 2025-2026
- ou une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2025-2026

ARS = Allocation de Rentrée Scolaire / AEEH = Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé / AAH = Allocation aux Adultes Handicapés

#### **ENVOI DU CODE**

Le pass Sport 2025 sera transmis sous la forme d'un code alphanumérique par mail ou sms aux bénéficiaires en 3 vagues :

- 1ère vague : à la fin du mois d'août 2025
- 2ème vague: au 15 octobre 2025 pour les nouveaux bénéficiaires et les étudiants
- 3ème vague : mi-novembre pour des étudiants

Voici à quoi ressemble le pass Sport envoyé par mail ou sms :



### **OUTILS POUR LE CLUB**

Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative propose :

- Des informations sur le pass Sport : <u>site www.pass.sports.gouv.fr</u>;
- Un **kit de communication** permettant aux structures de faire savoir qu'ils accueillent les bénéficiaires du dispositif : <u>accès au kit de communication pour les structures sportives</u> ;
- Des réponses à vos questions : liste des questions fréquentes.

Une équipe dédiée est présente pour répondre à vos questions.

Pour cela, vous trouverez un formulaire de contact en bas de la page : **Questions fréquentes.** 



En période d'affluence, le délai de réponse peut être allongé. Pour nous aider à vous répondre plus efficacement, nous vous remercions de n'envoyer qu'un seul message. © Merci de votre patience.

#### QUE DOIT FAIRE LE CLUB?

La structure doit accueillir la personne éligible au dispositif qui se présente avec son code pass Sport et lui accorder la réduction de 70€ lors de son inscription entre le 1er septembre et le 31 décembre 2025.

Lors de l'inscription de tout adhérent, il est préconisé de demander systématiquement si la personne est éligible au pass Sport.

Si elle l'est et qu'elle n'a pas de code alphanumérique à présenter, il faut alors que la structure lui propose de <u>récupérer son code pass Sport</u> en ligne.

La structure doit disposer d'un espace sur la plateforme "Le Compte Asso" (LCA) pour les démarches concernant le pass Sport :

https://lecompteasso.associations.gouv.fr/

Si la structure **n'a pas créé son espace**, il est possible de le faire un en allant directement sur cette page spécifique : <a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/register">https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/register</a>
Aidez-vous de ce tutoriel élaboré par nos services pour la création de votre compte : <a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/register">Tutoriel LSM</a>
2025.

Attention : vérifiez bien votre SIRET lors de la création de votre compte.

Si votre structure dispose d'un espace, une mise à jour des informations est attendue au sein de LCA.

- 1. Dans l'identité de la structure, cochez :
  - ✓ Dispositif pass Sport
- 2. Renseignez les activités
- 3. Déposez un RIB à jour qui correspond à la structure et à la section associée au numéro de SIRET
  - Si la personne ayant les codes pour accéder à LCA quitte votre structure, n'oubliez pas de partager le compte avec une nouvel personne. Si la personne ayant l'accès au compte est déjà partie, contactez la cellule d'assistance.
- 4. Dans la rubrique affiliations aux fédérations sportives : renseigner "loisir" au singulier et apparaît "loisir sportif marchand" (recherche intuitive)
  - o Si ce bouton apparaît ✓ vous pouvez directement passer à l'enregistrement du RIB
  - Si ce bouton apparaît vous devez déposer votre attestation d'affiliation (téléchargeable depuis l'espace club de votre fédération)
- 5. Je téléverse la charte complétée et signée.

#### Pour enregistrer les codes des bénéficiaires :

- 1. Allez dans la rubrique « gérer les inscriptions pass Sport » sur votre compte LCA
- 2. Saisissez les codes individuellement

Après vérification par les services instructeurs, vous pourrez bénéficier du remboursement de 70€ par personne éligible accueillie au sein de votre structure.

Aidez-vous de ce tutoriel élaboré par nos services pour la création de votre compte : <u>Tutoriel LSM</u> <u>2025.</u>